

MELDOMYS – OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - 11 rue du Clon – ANGERS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MARDI 8 JUILLET 2025 À 9 H 30, S'EST RÉUNI, 11 RUE DU CLON À ANGERS, LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – MELDOMYS

Présents :

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY (Vice-Président)	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Représentante du Conseil départemental
	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Monsieur	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL (suppléant)

Excusées

Mesdames	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental

Assistaient également à la séance :

Monsieur	Benoît RATIER	Directeur général de l'office
Madame	Véronique BERRUÉ	Directrice générale adjointe de l'office

.....
➤ **AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT**

◆ **ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES**

- ✓ **LA VARENNE (Commune déléguée d'ORÉE D'ANJOU) – VEFA ÈRIJA :
Lotissement La Barbellerie » - Tr. 2043**

Le promoteur ÈRIJA a sollicité Meldomys pour la construction de 6 logements sociaux intermédiaires collectifs (PLUS et PLAI-R) en VEFA sur la commune de La Varenne (Commune déléguée d'Orée-d'Anjou).

Après avoir analysé la demande sur le secteur, la Commission d'Investissement du 20 janvier 2025, ainsi que le Bureau du Conseil d'administration du 25 mars 2025 ont donné une suite favorable à la demande du promoteur ÈRIJA portant sur la construction de cet ensemble immobilier collectif en VEFA.

Le projet comprend 6 logements intermédiaires en R+1, répartis-en 2 T2 et 4 T3. Les logements du RDC sont accessibles depuis la façade principale, ceux de l'étage étant accessibles par une coursive extérieure.

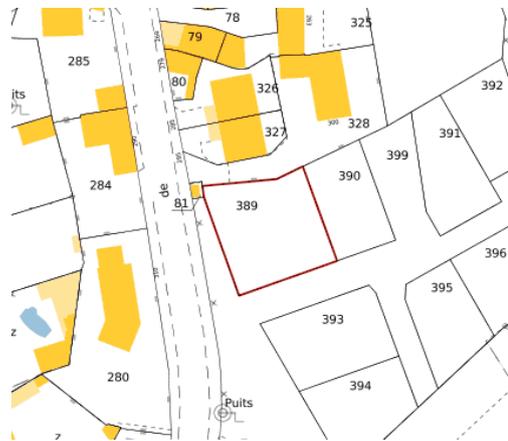
Les lots en rez-de-chaussée disposent de jardins privatifs avec terrasse, et les lots en R+1 de balcons.

De plus, 6 stationnements sont prévus dans le projet, dont 1 place PMR.

La surface de plancher globale de l'opération est de 402 m², pour une surface habitable (SHAB) de 372,32 m².



La parcelle concernée par ce projet est cadastrée Section AC, numéro 389, d'une superficie totale de 613 m².



Le Permis de Construire de l'opération a été déposé par le promoteur, le 18 décembre 2024, et obtenu le 28 janvier 2025.

Saisi le 16 avril 2025, les services de France domaine n'ont pas donné de réponse dans le délai d'un mois. L'avis favorable est donc réputé acquis.

Les parties ont convenu d'un prix de vente de 2 167,73 € HT /m² SHAB, soit un total de 807 089,23 € HT.

Les valeurs en rouge sont les valeurs modifiées à jour du 2 juillet 2025.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord sur l'acquisition de cet ensemble immobilier en VEFA au prix de 807 089,23 € HT et d'autoriser le Directeur général à signer le contrat de réservation sous seing privé ainsi que l'acte de VEFA dont la rédaction sera confiée au notaire du vendeur.

Délibération : Les membres du Bureau du Conseil d'administration donnent leur accord, à l'unanimité, sur l'acquisition de cet ensemble immobilier comprenant, 6 logements collectifs sociaux intermédiaires en VEFA, au prix de 807 089,23 € HT, et autorisent le Directeur général à signer le contrat de réservation sous seing privé ainsi que l'acte de VEFA dont la rédaction sera confiée au notaire du vendeur.

.....
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur général,

Benoît RATIER